

Appel à contributions. Ouvrage « Transfrontalier »

Coordinateurs scientifiques : A. Guigue (CERDAF) et A-S. Nardelli-Malgrand (LLSETI)

Dans le cadre du projet TRANSFRONTALIER, nous lançons un appel à contributions sur le thème « La disparité et la perturbation des normes en situation transfrontalière » en vue de la publication d'un livre à paraître aux Presses Universitaires Savoie Mont Blanc en 2026.

Argument

Sur un territoire donné, les normes applicables sont généralement connaissables, compréhensibles, applicables et interprétables. En zone transfrontalière, l'exercice est nettement moins aisé. Le tracé de la frontière engendre une complexité qui affecte tous les champs disciplinaires, ou plutôt l'ensemble des références propres au groupe qui s'intéresse à tel ou tel champ. Le chercheur appréhende des normes perturbées (chamboulées, chahutées, torturées, etc.) et fait face à leur grande disparité (leur diversité, leur éparpillement). Il y a aussi un enchevêtrement, parfois des contradictions, en somme une absence de cohérence tout à fait singulière. La cause immédiate de la complexité est souvent juridique, mais les causes plus profondes sont géographiques, économiques, ethniques, historiques.

Dans le contexte transfrontalier, la notion de « disparité » est présente dans nombre d'expressions (disparités réglementaires, territoriales, économiques...). Il en va de même de la « perturbation » (perturbation de la mobilité, du commerce, du cycle de l'eau, des réseaux, des services de santé, de la coopération...). Cependant, mettre l'accent sur la disparité et la perturbation des normes en matière transfrontalière ne va pas de soi tant les travaux récents partent du postulat que ces territoires se distinguent par leur ouverture sur et leur coopération avec le voisin. L'expression de « territoire transfrontalier » se présente alors comme un oxymore, puisqu'un territoire est, en principe, un espace sur lequel s'exerce une autorité unique. Les projets portés par les promoteurs de la coopération créent donc le territoire, et non l'inverse [Casteigts, 2010]. Ce « territoire transfrontalier » a cependant plusieurs visages : espace « fonctionnel » qui permet la mise en œuvre de programmes européens, idéal d'effacement de la frontière porteur d'une identification à une histoire et à une culture locales dont la réalité reste à interroger, espace de partage des ressources naturelles, proclamation parfois rhétorique d'instances de coopération *ad hoc*.

La disparité et la perturbation des normes juridiques, sociales, économiques, politiques, inscrites dans cet espace particulier sont deux phénomènes qui doivent d'abord être cernés, mesurés et reconnus pour faire l'objet de l'attention publique. L'émergence, la prise de conscience, la formulation des différences des deux côtés de la frontière sont nécessaires pour dépasser les discours déjà connus sur la frontière comme « coupure » ou « couture » [Miège, 2016]. En créant des logiques de différenciation, la frontière suscite la conception de politiques publiques particulières, des tentatives d'harmonisation des normes, voire de création de normes nouvelles, en générant une terminologie singulière. Le nombre important d'acteurs et de parties prenantes, publics et privés, entraîne une confrontation des pratiques, des représentations, des horizons d'attente différents [Moullé, 2023]. Dans cet entre-deux, les acteurs n'ont d'autre choix que de chercher et de trouver des solutions. Ils mobilisent des normes, disparates, perturbées, parfois nouvelles, pour résoudre les problèmes liés à la frontière. Sans « faire commun » au sens que l'expression a acquis dans la théorie des communs, la frontière suscite un espace normatif particulier dans lequel la coopération est essentielle.

Les contributions attendues pourront aborder diverses problématiques transfrontalières et relever de différentes disciplines (droit, histoire, géographie, sociologie, économie, science politique). Elles pourront proposer des réflexions théoriques ou des études de cas à partir de diverses méthodologies.

- Michel Casteigts, « La mise en cohérence des politiques publiques en territoire transfrontalier », dans Birte Wassenberg, *Vivre et penser la coopération transfrontalière*, Franz Steiner Verlag, 2010, p. 307-321
- Vincent Kaufmann (dir.), *Sociétés frontalières*, Lausanne, Presses de l'EPFL, 2024
- Gérard Miège, *Suisse et France : cinq cents ans de paix perpétuelle*, Bière, Éditions Cabédita, 2016
- François Moullé, *Vers une diplomatie territoriale*, Dossier pour une Habilitation à Diriger des Recherches, volume 1, 2023
- François Moullé, « La frontière, entre distance symbolique et proximités relationnelles », *GéoProximités*, 2023-06
- Birte Wassenberg (dir.), *L'Approche pluridisciplinaire de la coopération transfrontalière : jalons pour un travail de recherche interdisciplinaire*, Paris, L'Harmattan, 2014

Informations sur les propositions de contributions :

Les propositions doivent être adressées à l'adresse ci-contre : livre.transfrontalier@univ-smb.fr, avant le **20 septembre 2025** et prendre la forme suivante :

- Titre et résumé de 300-400 mots (références bibliographiques non comprises) en français ou en anglais ;
- Affiliation, coordonnées et notice biographique (150 mots maximum) de l'auteur.

Dates à retenir :

- Délai pour l'envoi des propositions : 20 septembre 2025 ;
- Notification du résultat de l'évaluation des propositions : 15 octobre 2025 ;
- Date de remise des contributions écrites : 15 mars 2026.
- Publication en septembre 2026

Comité scientifique de l'ouvrage :

Hélène Claret (professeur de droit privé), Alexandre Guigue (professeur de droit public), Christophe Gauchon (professeur de géographie), Anne-Sophie Nardelli-Malgrand (maître de conférences en histoire contemporaine).